

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 5 novembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2018-11-2519)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

ADMINISTRATION

3. Adoption du règlement **550-18** relatif à la location et/ou le prêt des infrastructures municipales
4. Autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances des Fêtes, soit du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019
5. Union des Municipalités du Québec : Adhésion pour l'année 2018 au coût de 134,71 \$, taxes incluses
6. Politique administrative et salariale : Apporter les modifications aux postes et adopter la nouvelle grille salariale

TRANSPORT

7. Michel Nadeau mini-excavation Inc. : Autoriser les travaux de nettoyage de fossé sur le boulevard St-Joseph Ouest, de l'intersection de la rue Guy au ponceau de la branche 33 de la Rivière-aux-Vaches pour un montant maximal de 1380 \$, taxes incluses
8. Autoriser les travaux de réparation d'un ponceau du 2^{ième} Rang (section piste de VTT) au coût maximal de 1 500 \$
9. Ministère des Transport du Québec : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 23 099 \$ pour l'année 2019 dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
10. Garage Luc Favreau : Autoriser les travaux d'entretien annuel (lavage et lubrifiant) au coût maximal 625 \$, taxes incluses

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. CPTAQ : Le propriétaire demande l'appui de la municipalité pour autoriser un morcellement des lots 4 433 076 et 4 433 461 à des fins de vente tout en restant propriétaire d'un lot contiguë (production agricole d'argousier)
12. Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. : Mandat pour déposer une requête au Tribunal Administratif du Québec dans le cadre du dossier d'exclusion à la CPTAQ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Raymond Chabot Grant Thornton : Octroi de contrat pour la réalisation d'une étude de mise en commun des services de sécurité des incendies au montant de 29 000 \$, plus taxes
14. MRC de Drummond : Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique
15. 22 Graphix : Autoriser le lettrage du camion et de la remorque destiné au SUMI, au montant de 4 355,01 \$, taxes incluses
16. Garage Éric Bonin : Autoriser l'achat de pneus d'hiver pour le camion du SUMI au coût total de 1 450,02 \$, taxes et installation incluses

HYGIÈNE DU MILIEU

17. MRC de Drummond : Demande de retrait d'un cours d'eau
18. Ville de Drummondville : Participation à l'appel d'offre en commun pour les analyses d'eau potable
19. Michel Nadeau mini-excavation Inc : Autoriser les travaux de réparation de l'entrée d'eau au 2004, boul. St-Joseph Ouest au coût maximal de 150 \$, excavation, matériel et taxes incluses
20. JU Houle Distribution : Autoriser l'achat de quatre (4) compteurs d'eau et de pièces destinées au réseau d'aqueduc pour un montant total de 1 279,89, taxes et livraison incluses

LOISIRS

21. Guignolée 2018 : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la salle le 2 décembre 2018
22. MRC de Drummond : Participation de la municipalité au projet de *Boîte à jouets*
23. Réseau Plein Air : Appui au projet d'aménagement de traverses sur le chemin du Golf Ouest
24. Ministère de la famille : Approbation du rapport d'activité pour le programme Soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale
25. Autoriser l'embauche de M. Sylvain McMahon pour l'ouverture et l'entretien de la patinoire
26. Autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de 3 surveillants pour la patinoire
27. Adoption des comptes à payer
28. Varia
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2018-11-2520)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2521)

3. Adoption : Règlement 550-18

**CONCERNANT LA LOCATION ET/OU LE PRÊT
DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire abroger le règlement **503-15** concernant la location de la salle communautaire et du centre sportif;

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham tient à inclure dans son règlement la location et/ou le prêt de toutes ses infrastructures municipales en loisirs et culture;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2018, par la conseillère, Mme Nancy Letendre;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été présenté le 1^{er} octobre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro **550-18** est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 CONTRAT DE LOCATION ET/OU PRÊT

La Municipalité se réfère au contrat pour louer et/ou prêter ses infrastructures ainsi qu'à l'Annexe 1 pour le coût de location. La Municipalité se réserve le droit de modifier l'Annexe 1 par résolution du conseil.

ARTICLE 3 CONDITIONS DE LOCATION / DE PRÊT

Le Locataire ou l'Occupant, ses invités et autres personnes ayant accès aux lieux loués ou prêtés et aux équipements et installations mis à sa disposition devront les utiliser de façon prudente et diligente, notamment de manière à ce qu'aucun dommage ne soit causé.

Le Locataire ou l'Occupant se soumettra à tout règlement raisonnable, actuel ou futur, défini par la Municipalité pour l'édifice où sont les lieux loués ou prêtés dans la mesure où ce règlement n'est pas en contradiction avec les conditions du contrat.

Le Locataire ou l'Occupant ne doit faire aucune réparation, entretien, modification, addition ou amélioration ou autrement altérer les lieux loués ou prêtés ainsi que les équipements ou installations mis à sa disposition. Aucun trou, clou, agrafe, papier collant ne sera accepté sur les murs. L'utilisation de confettis est interdite.

Si le locataire à moins de 18 ans, le contrat devra être signé par une personne majeure responsable d'assurer le respect du présent contrat.

Afin de donner priorité aux résidents pour la période du **23 décembre au 3 janvier**, la Municipalité n'acceptera aucune réservation à l'avance de la part de non-résidents. A chaque année, un tirage au sort parmi les résidents inscrits aura lieu lors de la séance ordinaire du mois de février. Un seul nom par famille et par date de location des lieux loués sera accepté pour le tirage.

Le Locataire doit demander un permis de réunion si des boissons alcoolisées sont consommées sur place durant l'activité.

ARTICLE 4 REMISE DES LIEUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Le Locataire ou l'Occupant devra remettre à la fin du Terme les lieux loués ou prêtés ainsi que les équipements et installations mis à sa disposition dans le même état qu'ils lui ont été remis et en bon état de propreté.

Si des dommages étaient causés aux lieux loués ou prêtés ou aux équipements et installations mis à sa disposition ou s'ils étaient remis en mauvais état de propreté par le Locataire ou l'Occupant, la Municipalité pourra, à sa discrétion, en plus de conserver le dépôt du Locataire ou l'Occupant, effectuer ou faire effectuer, aux frais du Locataire ou l'Occupant, l'entretien ou les réparations requis et le Locataire ou l'Occupant devra payer les frais afférents à ces entretiens et réparations dans un délai de trente (30) jours suivant la transmission d'une facture de la Municipalité à cet effet.

Les lieux et locaux (intérieur et extérieur) doivent être remis en état immédiatement à la fin de la location.

ARTICLE 5 COÛT DE LOCATION

Le Locataire doit payer la somme inscrite à l'**Annexe 1** pour la location des lieux loués. Ce montant doit être payé par le Locataire par paiement direct, en argent comptant ou par chèque.

Le coût de location doit être acquitté entièrement à la signature de ce contrat. Aucune réservation ne sera acceptée.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT

25 jours avant l'évènement : 100 % de remboursement
24 à 4 jours avant l'évènement : 50 % de remboursement

Aucun remboursement ne sera accordé pour l'annulation d'une location dans les trois (3) jours précédents l'évènement.

Si la Municipalité est dans l'obligation d'annuler une réservation pour cas de force majeure, le coût de location sera entièrement remboursé au Locataire.

ARTICLE 7 DÉPÔT DE GARANTIE

Le Locataire ou l'Occupant doit remettre à la Municipalité (en chèque ou en argent), lors de sa signature des présentes, la somme de « TROIS-CENT » dollars (300 \$) afin de garantir le bon usage des lieux loués ou prêtés et des autres équipements et installations mis à sa disposition ainsi que le respect des termes et conditions des présentes. Ce montant sera remis au Locataire ou l'Occupant dans les dix (10) jours suivant la fin du Terme si la Municipalité est satisfaite de l'état dans lequel les lieux loués et ou prêtés lui sont retournés par le Locataire ou l'Occupant, si aucun dommage n'a été causé aux lieux loués ou prêtés, ni aux autres équipements et installations mis à sa disposition et si les termes et conditions des présentes ont été respectés.

Le dépôt de garantie doit être remis à la municipalité au moment de la location.

Si les lieux loués sont prêtés à titre gratuit, le conseil peut également décider, par résolution, de lever l'obligation du dépôt de garantie.

ARTICLE 8 ASSURANCES

Le Locataire ou l'Occupant est responsable de souscrire et maintenir pendant la durée du Terme, à ses frais, à une assurance responsabilité civile, couvrant sa responsabilité et celle de ses invités et des personnes ayant accès aux lieux loués ou prêtés et aux installations et équipements mis à sa disposition, pour un montant suffisant eu égard aux activités effectuées ainsi qu'à toute autre couverture d'assurance pouvant raisonnablement être demandée par la Municipalité.

ARTICLE 9 CESSION

Le Locataire ou l'Occupant ne peut, en aucun temps, transporter, céder ou échanger ses droits dans le présent contrat, ni prêter ou sous-louer les lieux loués ou prêtés, en tout ou en partie.

ARTICLE 10 RESPONSABILITÉ

Le Locataire ou l'Occupant est responsable, à l'exonération de la Municipalité, des dommages causés aux lieux loués ou prêtés ou aux équipements et installations mis à sa disposition ou aux tiers à l'occasion ou dans le cadre de leur usage et dégage la Municipalité de toute responsabilité découlant de leur usage.

Le Locataire ou l'Occupant tient indemne et prend fait et cause pour la Municipalité relativement à toute réclamation, demande, poursuite, recours ou autre procédure qui pourrait être présenté en raison de dommages subis à l'occasion ou dans le cadre de l'usage des lieux loués ou prêtés ou aux équipements et installations mis à sa disposition.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS

Le Locataire ou l'Occupant s'engage à respecter et faire respecter par ses invités les lois et règlements en vigueur ainsi que toute condition d'utilisation pouvant être requise par la Municipalité.

Toute contravention aux clauses du présent règlement par le locataire entraînera pour lui un refus de location pour toutes activités futures dans les locaux appartenant à la municipalité. De plus, pour toute infraction au règlement, le locataire perdra le dépôt versé lors de la location.

Toute personne contrevenant à quelqu'une des dispositions du présent règlement est passible d'une amende pour une première infraction d'au plus deux cent dollars (200 \$) si le contrevenant est une personne physique ou d'au plus quatre cent dollars (400 \$) s'il est une personne morale. En cas de récidive, le montant d'amende est d'au plus trois cent dollars (300 \$) si le contrevenant est une personne physique ou d'au plus six cent dollars (600 \$) s'il est une personne morale.

ARTICLE 12 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement **503-15** et tout règlement ou amendement antérieur au présent règlement concernant la location de la salle, centre sportif ou tout autre équipement appartenant à la municipalité.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

(2018-11-2522)

4. Autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances des Fêtes

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement pour permettre aux employés de profiter d'un congé durant la période des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2523)

5. Union des Municipalités du Québec : Adhésion pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement à l'Union des Municipalités du Québec, au montant de 134,71 \$ taxes incluses, pour l'adhésion pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2524)

6. Politique administrative et salariale : Apporter les modifications aux postes et adopter la nouvelle grille salariale

Attendu que le conseil souhaite apporter des modifications à la politique salariale afin d'ajuster les salaires et les descriptions de tâches aux besoins actuels;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de remplacer l'échelle salariale de la politique par la grille et les modifications aux tâches telles que présentées aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2525)

7. Michel Nadeau mini-excavation Inc. : Autoriser les travaux de nettoyage de fossé sur le boulevard St-Joseph Ouest, de l'intersection de la rue Guy au ponceau de la branche 33 de la Rivière-aux-Vaches

Attendu que la municipalité souhaite procéder à des travaux de nettoyage de fossé afin de rétablir l'écoulement des eaux;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'octroyer le contrat de nettoyage de fossé à l'entreprise Michel Nadeau mini-excavation Inc. pour un montant maximal de 1 380 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2526)

8. Autoriser les travaux de réparation d'un ponceau du 2^{ième} rang (section piste de VTT) au coût maximal de 1 500 \$

Attendu que la municipalité souhaite effectuer des travaux de réparation au 2^{ième} rang afin d'assurer la sécurité des usagers;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie à utiliser les services d'une entreprise en excavation afin de procéder aux travaux de réparation pour un montant maximal de 1 500 \$, taxes et matériel inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2527)

9. Ministère des Transport du Québec : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour 2019 dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

Attendu que la municipalité souhaite demander une aide financière afin d'optimiser la sécurité routière sur le chemin du Sanctuaire, la rue Lecavalier et dans les secteurs problématiques;

Attendu que la municipalité souhaite également réduire la vitesse des automobilistes dans les secteurs résidentiels;

Attendu que de nombreuses plaintes des citoyens sont déposées à la municipalité, principalement en raison de la cohabitation automobilistes-piétons;

Attendu la présence de nombreux enfants dans ces secteurs;

Attendu la présence de deux parcs publics, une école primaire et une garderie;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de demander auprès du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec, une aide financière pour l'acquisition de deux balises silhouette, l'installation de cinq dos d'âne et de trois panneaux afficheurs de vitesse dans le cadre du *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière* pour un projet au montant total de 23 099 \$.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2528)

10. Garage Luc Favreau : Autoriser les travaux d'entretien annuel

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le garage Luc Favreau à procéder aux travaux d'entretien annuel de traitement antirouille du camion de voirie pour un montant de 125 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2529)

11. C.P.T.A.Q. : Appui de la municipalité pour présenter une demande d'autorisation du propriétaire des lots 4 433 076 et 4 433 461 pour autoriser l'aliénation des lots tout en conservant un droit d'aliénation sur un lot contigu;

Attendu que le propriétaire des lots 4 433 076 et 4 433 461 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu que la demande d'aliénation d'une partie du lot 4 433 076 vise l'implantation d'une culture d'argousier sur une superficie de 4,2 hectares, ce qui rencontre les exigences du schéma d'aménagement révisé MRC-773-1;

Attendu que le reste de la superficie de 22,9 hectares seront toujours utilisés à des fins d'agriculture;

Attendu qu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé;

Attendu que les lots à proximité de la demande constituent des immeubles protégés, ce qui limite certaines activités agricoles;

Attendu que le potentiel des sols est de classe 3 et 4 (6-6FW 4-4FM);

Attendu que la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

Attendu qu'une autorisation n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients liés aux odeurs inhérentes;

Attendu que la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

Attendu qu'une autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

Attendu qu'aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire des lots 4 433 376 et 4 433 461.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2530)

12. Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. : Mandat pour déposer une requête au Tribunal Administratif du Québec dans le cadre du dossier d'exclusion à la CPTAQ

Attendu que la municipalité a reçu la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le cadre du dossier d'exclusion;

Attendu que la Commission refuse l'autorisation pour la partie de la demande liée au prolongement du développement résidentiel;

Attendu que, suite à la discussion avec Me Simon Letendre, de la firme Therrien Couture, il s'avère que certains points de droit pourraient faire l'objet du dépôt d'une requête au Tribunal Administratif du Québec;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de mandater la firme Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. pour le dépôt d'une requête au Tribunal Administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2531)

13. Raymond Chabot Grant Thornton : Octroi de contrat pour la réalisation d'une étude de mise en commun des services de sécurité des incendies

Attendu que la municipalité a procédé par appel d'offres public sur le site du SEAO pour la réalisation d'une étude de mise en commun des services de sécurité des incendies;

Attendu que la municipalité a procédé à l'évaluation et la conformité des documents de soumission par comité de sélection;

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière pour la réalisation de cette étude dans le cadre du *Programme visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal*;

Attendu la participation des municipalités de Wickham, Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Bonaventure à cette étude;

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission conforme;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le contrat de réalisation d'une étude de mise en commun des services de sécurité des incendies à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour un montant de 29 000 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2532)

14. MRC de Drummond : Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité prévoit la formation de un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des s pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2533)

15. 22 Graphix : Autoriser le lettrage du camion et de la remorque destinés au SUMI

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'entreprise 22 Graphix à procéder aux travaux de lettrage du camion et de la remorque destinés au Sauvetage d'Urgence en Milieu Isolé pour un montant de 4 335,01 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2534)

16. Garage Éric Bonin : Autoriser l'achat de pneus d'hiver pour le camion du SUMI

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de pneus d'hiver pour le camion destiné au Sauvetage d'Urgence en Milieu Isolé auprès du Garage Éric Bonin pour un montant de 1 450,02 \$, taxes et installation incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2535)

17. MRC de Drummond : Demande de retrait d'un cours d'eau

Attendu qu'un citoyen de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a déposé une demande de déverbalisation de la branche 10 du cours d'eau Pierre-Février dit Laramée;

Attendu que la municipalité doit émettre une recommandation à cet effet;

Attendu que la procédure de déverbalisation est longue, complexe et coûteuse;

Attendu que le cours d'eau Pierre-Février dit Laramée compte 44 branches devant faire partie du processus;

Attendu le nombre de municipalités devant être impliquées dans le processus;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2536)

18. Ville de Drummondville : Participation à l'appel d'offre en commun pour les analyses d'eau potable

Attendu que la Ville de Drummondville invite la municipalité de Saint-Majorique à se joindre à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat destiné aux analyses d'eau potable en laboratoire;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de participer à l'appel d'offres avec la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2537)

19. Michel Nadeau mini-excavation Inc : Autoriser les travaux de réparation de l'entrée d'eau au 2004, boulevard St-Joseph Ouest

Attendu que la municipalité souhaite procéder à des travaux de réparation de l'entrée d'eau au 2004, boulevard St-Joseph Ouest;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les travaux de réparation au montant de 150 \$, excavation, matériel et taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2538)

20. JU Houle Distribution : Autoriser l'achat de quatre (4) compteurs d'eau et de pièces destinées au réseau d'aqueduc

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de quatre (4) compteurs d'eau et de pièces destinées au réseau d'aqueduc au montant de 1 279,89 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2539)

21. Guignolée 2018 : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la salle le 2 décembre 2018

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'accepter la demande du comité organisateur de la Guignolée 2018 et à permettre, gratuitement, l'utilisation de la salle communautaire le 2 décembre 2018, pour la tenue de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2540)

22. MRC de Drummond : Participation de la municipalité au projet de Boîte à jouets

Attendu que la MRC, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSS), présente un projet de *Boîte à jouets*;

Attendu que la municipalité, à titre de participante au projet, recevra gratuitement une boîte à jouets;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de participer au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2541)

23. Réseau Plein Air Drummond: Appui au projet d'aménagement de traverses sur le chemin du Golf Ouest

Attendu que Réseau Plein Air Drummond présente un projet d'aménagement de traverses des routes;

Attendu que ce projet n'implique aucun coût pour la municipalité;

Attendu que ce projet vise la sécurité des usagers des sentiers et des automobilistes;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'appuyer ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2542)

24. Ministère de la Famille : Approbation du rapport d'activité pour le Programme Soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le rapport d'activité final dans le cadre du *Programme Soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale* et de transmettre celui-ci au ministère de la Famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2543)

25. Autoriser l'embauche de M. Sylvain McMahon pour l'ouverture et l'entretien de la patinoire

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de procéder à l'embauche de M. Sylvain McMahon pour l'ouverture et l'entretien de la patinoire municipale au taux et conditions présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2544)

26. Autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de 3 surveillants pour la patinoire

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embaucher de 3 surveillants pour la patinoire au taux horaire et aux conditions prévues à la Politique administrative et salariale.

Il est également résolu d'inscrire les surveillants à une formation de secourisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-11-2545)

27. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-17 sur la délégation de pouvoir	15 248,27 \$
Salaires nets payés en octobre 2018	22 205,75 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	24 825,06 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 5 novembre 2018	24 256,17 \$
Total des dépenses au 5 novembre 2018 :	86 535,25 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 novembre 2018 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

28. Varia

Aucun point n'a été ajouté au Varia.

29. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Parc du Sanctuaire – corvée annuelle
- Poteau – Réseau Plein Air Drummond
- Jeudis en chanson et événements à caractère historique
- Boulevard St-Joseph et règlements d'urbanisme
- Remerciement pour l'installation d'un panneau *Arrêt* sur la rue Habel

30. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 19 heures et 55 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière